



**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE LOGISTIQUE
UPAP/CT/GCL/TFUA/01/2025 – Doc N°04**

**TASK FORCE UPAP-AFRAA (TFUA)
24 MARS 2025 (VIRTUEL)**

09h00 (TU)

RAPPORT D'ACTIVITES DU GROUPE DE REFLEXION SUR LE TRANSPORT EN AFRIQUE (GRT)

Objet : Rapport d'activités du groupe de réflexion sur le Transport en Afrique	Références/Alinéas
Décision attendue <ul style="list-style-type: none">• Prendre note des activités menées ;• Adopter le rapport ;• Soumettre ledit rapport au groupe de travail sur la chaîne logistique.	

1. INTRODUCTION

Le Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique (GRT) a été créé en 2024 suite à l'atelier régional sur le Transport organisé en décembre 2023 à Arusha, en Tanzanie. Son objectif était d'améliorer les performances du Transport (Etape 2) en Afrique et de favoriser la création de plateformes régionales de transport afin d'assurer un transport international efficace du courrier en Afrique. Le Groupe de réflexion sur le Transport (GRT) est composé d'experts en transport de dix (10) opérateurs désignés (OD), de deux (2) experts en transport de l'UPU et de deux (2) représentants de l'UPAP.

Les OD de l'équipe sont **l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, le Ghana, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et le Togo.**

Le GRT organise des réunions pour discuter des questions de transport international du courrier en Afrique. Six réunions ont eu lieu entre juin 2024 et février 2025 et plusieurs activités ont été mises en œuvre.

2. CONFORMITE AU REGLEMENT DE L'UE SUR LE TRANSPORT

2.1 ICS 2 version 2

La version 2 du Système de contrôle des importations (ICS2) est pleinement opérationnelle depuis le 2 avril 2024. Tous les opérateurs économiques qui expédient des envois contenant des marchandises par voie aérienne vers ou via l'Union européenne (UE) doivent se conformer aux exigences de l'ICS2 R2. Cela implique un renforcement de la conformité et des mises à jour du système par les transporteurs afin de respecter les nouvelles normes de soumission des données, tant pour les expéditions directes vers l'UE que pour le transit (ouvert et fermé) via l'UE.

Lors des réunions du GRT, le BI fournit des mises à jour sur l'état du transbordement et du transit via l'Union européenne (UE). Il a été constaté qu'environ **45 % du courrier** en provenance d'Afrique transite par l'UE. Il était donc important d'élaborer des plans d'urgence pour contourner l'UE au cas où le courrier en provenance d'Afrique rencontrerait des difficultés pour se conformer aux exigences de transit.

Le projet de validation de principe pour le transit ouvert et fermé via l'UE a été présenté par l'UPU et diffusé par le Secrétariat général de l'UPAP à tous les membres. Ce projet pilote est mené sur une base volontaire auprès de dix-neuf (19) opérateurs désignés de différentes régions, aux côtés de sept (7) opérateurs de l'UE. Les membres du GRT ont été invités à évaluer et à mettre en œuvre ce projet au sein de leurs organisations respectives, et encouragés à se joindre à ce projet après les évaluations nécessaires et les tests des mécanismes d'échange de données.

De plus, la version 3 a été mise en œuvre pour les transporteurs maritimes à compter du 4 décembre 2024. Les opérateurs désignés transportant du courrier par voie maritime doivent collaborer avec leurs transporteurs maritimes pour garantir la conformité aux exigences de dépôt ICS2 R3.

2.2 Base de données de contacts et plans d'urgence

Le Secrétariat général de l'UPAP a envoyé une circulaire en février 2024 demandant aux Etats membres de l'UPAP de fournir les coordonnées nationales des opérateurs de transport afin de mettre à jour la base de données des contacts de transport de l'UPU. Une communication a été envoyée aux contacts de transport, y compris aux membres du GRT, afin de les informer des plans d'urgence qu'ils ont mis en place au cas où leurs transporteurs ne seraient pas prêts à se conformer aux nouvelles exigences relatives aux données électroniques préalables (EAD) pour le courrier en transit via l'UE. Depuis lors, des efforts ont été déployés pour collecter des informations auprès des Etats membres. À ce jour, **quarante-sept (47) opérateurs désignés** ont mis à jour leurs coordonnées de transport et seuls **vingt - deux (22)** ont fourni leurs plans d'urgence.

2.3 Conformité des données

Lors des réunions du GRT, le BI informe les membres du GRT de l'état de conformité des données relatives au transport du courrier. Il a été souligné que les membres devraient prioriser l'amélioration de la qualité des données, notamment concernant les messages CARDIT et l'exactitude des informations de vol, dans le cadre de leurs efforts de conformité.

3. PÔLES DE TRANSPORT REGIONAUX

Lors de leurs réunions, les membres du Groupe de réflexion sur le Transport (GRT) ont longuement discuté de la création de pôles de transport régionaux. Ils ont convenu de la création de pôles de transport régionaux dans les pays suivants : **Ethiopie, Afrique du Sud, Togo et Kenya**. Il a été souligné que la qualité des services de transport et de transit devait être optimale afin de garantir que les services fournis par les pôles régionaux soient conformes aux attentes des partenaires. Les membres du Groupe de réflexion sur le Transport (GRT) ont été chargés d'évaluer leurs données de transport et d'apporter des améliorations dans les domaines où ils accusent un retard afin de garantir l'atteinte de tous les indicateurs clés de performance (ICP) requis pour les pôles de transport régionaux. Une fois ces ICP atteints, les membres du Groupe de réflexion sur le Transport (GRT) devront élaborer la matrice de transport régionale pour chaque pôle.

Les ICP à respecter sont les suivants :

N° d'ordre	Indicateurs clés de performance	Cibles
1.	Objectifs de couverture du réseau basés sur les besoins spécifiques à la région	1 à 2 liaisons régulières directes ou indirectes vers l'Europe et les régions arabes
2.	Certification UPU sur les normes S58 et S59	Niveau de certification : Or, argent ou bronze
3.	Flux de messages EDI et conformité i. CARDIT vs RESDIT (flux sortant) ii. PRECON vs PREDES (flux sortant) iii. CARDIT vs PREDES (flux sortant) iv. RESCON vs PRECON Flux entrant v. RESCON vs RESEDES (flux entrant)	>=85% >=85% >=90% >=85% >=85%
4.	Disponibilité du bureau de douane	Pendant les heures d'ouverture
5.	FPSA signés (SLA) - opérateurs clés (par volume ou importance pour la région)	>=90%
6.	Publication du tarif de transit dans le Recueil de transit de l'UPU	100%
7.	Participation à un accord de partenariat régional (OD de la région)	>=90%
8.	Satisfaction client (I-Care et GCSS) - réclamations clients	<=5% ou moins
9.	Satisfaction client (I-Care & GCSS) - résolution sous 10 jours	>=90%

4. WEBINAIRE DE FORMATION SUR LE TRANSPORT SANS PAPIER

La mise en œuvre du transport sans papier par les opérateurs désignés en Afrique est l'une des étapes majeures à franchir par le GRT africain.

L'Union postale universelle (UPU) a organisé une formation en ligne sur le transport sans papier le 21 novembre 2024 pour les régions arabe et africaine. L'objectif de ce séminaire était d'accompagner les opérateurs désignés dans la numérisation du transport international du courrier afin de réduire l'utilisation du papier et de promouvoir le développement durable. La transition vers un Transport sans papier améliorera les échanges de messages EDI, aidant les opérateurs désignés à optimiser leurs plans d'acheminement, à surveiller les services de transport et à mettre en œuvre des mesures correctives, garantissant ainsi un transport plus efficace.

Les participants étaient des responsables du transport du courrier au sein des opérateurs désignés des deux UPU régions. L'invitation a été envoyée par courriel et partagée sur les groupes WhatsApp de l'UPAP afin de garantir la participation des membres de l'UPAP. Lors de la formation, le Bureau international (BI), en coopération avec la Société postale internationale (IPC), a fourni des informations complètes sur le transport sans papier et sa mise en œuvre.

La session a porté sur les principaux sujets suivants :

- a) Introduction au Transport sans papier, à la préparation à l'EDI et aux outils informatiques d'évaluation ;
- b) Démonstration en direct de la page Transport sans papier, des directives et de l'espace de travail ;
- c) Vidéos sur le Transport sans papier ;
- d) Démonstration en direct de l'outil d'accord de Transport sans papier ;
- e) Rapport d'étape sur le Transport sans papier.

5. RECOMMANDATIONS

- i. Les opérateurs désignés sont encouragés à élaborer des plans d'urgence pour contourner l'UE en travaillant en étroite collaboration avec les principaux transporteurs postaux en Afrique et dans d'autres régions ;
- ii. Les opérateurs désignés sont encouragés à améliorer les performances de numérisation des données de transport et la conformité de la qualité des données afin de garantir qu'ils sont en mesure de mettre en œuvre le projet de Transport sans papier.

6. DECISION ATTENDUE

Le Groupe de travail est chargé de :

- Prendre note des activités menées ;
- Adopter le rapport ;
- Soumettre ledit rapport au groupe de travail sur la chaîne logistique.